

## DECLARATION DU 10/09/09

Avant toute chose la délégation Force Ouvrière tient à réaffirmer son opposition frontale au « projet Eurostar ».

Lors de la séance plénière du CER du 16 juillet, la Direction nous présentait son projet de « futur Eurostar », en substance la création d'une société privée de droit britannique, dont la SNCF détiendrait 55 % des parts, et qui aurait le statut d'opérateur ferroviaire.

L'argumentation que présentait à cette occasion la Direction pour justifier cette modification de la structure juridique d'Eurostar n'est pas convaincante et c'est le moins que l'on puisse dire.

En effet, selon elle, dans le contexte de l'ouverture à la concurrence, une société privée par actions serait mieux armée pour résister, et donc, toujours selon la Direction, cette nouvelle structure apporterait davantage de garanties et de sécurité....Pour qui ?

Il est assez osé de prétendre dans le contexte actuel que l'on peut associer dans une même phrase les mots de « garantie » et de « sécurité » avec les mots « privé », « par action », « britannique », etc....

Inutile de dresser ici la liste sans fin des entreprises privées qui se sont effondrées comme des châteaux de cartes ces derniers mois. Chacun sait parfaitement aujourd'hui qu'il n'existe aucune sécurité, aucune garantie, pour des entreprises privées, régies par la loi du marché, par la concurrence libre et non faussée, et autres dogmes idéologiques chers à l'Union Européenne. Nous savons également que ce sont toujours les travailleurs qui paient les factures pour les faillites retentissantes... C'est peut-être à cela que font référence nos brillants dirigeants lorsqu'ils évoquent des garanties et des sécurités...

Pour ce qui est des personnels, le projet apparaît très flou, volontairement flou.

Ce qui nous est présenté avec certitude, c'est que les personnels cheminots resteraient cheminots, seraient mis à disposition de la nouvelle entité, et resteraient soumis au RH0077. Mais pour le reste....C'est assez flou.

La Direction nous informe par exemple que les personnels seront soumis à un système d'EVS simplifié, qui garantirait un niveau de rémunération équivalent... cela pose plusieurs questions :

Si tel est le cas, pourquoi ne pas garder le système SNCF ?

Si la Direction peut affirmer cela, pourquoi ne pas avoir présenté le dit système au CER ?

D'ailleurs comment affirmer cela alors qu'on ne connaît même pas à quoi vont ressembler les futurs roulements ?

Au niveau des effectifs également des nombreuses questions se posent :

- Le projet fait apparaître un nombre d'agent mis à disposition de la nouvelle structure inférieur au nombre d'agent travaillant actuellement pour Eurostar concernant les ADC.

Comment se fera la sélection ? Sur quels critères ? Comment justifier une baisse des effectifs : y a-t-il une baisse de la charge de travail prévue ?

- Le projet fait également apparaître la possibilité que la SNCF fournisse lorsqu'il y a besoin des personnels supplémentaires : est-ce à dire que la nouvelle structure prendra en charge l'équivalent des roulements actuels et que la SNCF assurera l'équivalent de la réserve ? Ou fera-t-on appel à du personnel privé ?

De même, de nombreux points sont obscurs sur les conditions dans lesquelles le personnel sera mis à disposition :

On nous dit qu'il sera mis à disposition globalement dans les conditions prévues par le RH 0337... Pourquoi globalement ? D'ailleurs, si le personnel conserve le statut de cheminot, comment peut on envisager de les faire échapper à une partie de la réglementation RH ?

Enfin, de nombreux « dommages collatéraux » risquent de se produire :

Qu'en sera-t-il du déroulement de carrière des agents ?

Qu'en sera-t-il des accords locaux.

La SNCF franchit un cap en filialisant Eurostar, demain à qui le tour ?

Hier le Fret, aujourd'hui Eurostar, demain Thalys ? Force Ouvrière réaffirme que le seul moyen de garantir le statut aux salariés de l'entreprise publique ce sont les accords de partenariat. S'il doit y avoir des adaptations juridiques, elles doivent être transparentes pour les cheminots, quoi qu'en dise la direction, une filialisation ne l'est pas, bien au contraire !

**En tout état de cause, FO rappelle son opposition à cette filialisation, nous revendiquons plus que jamais la renationalisation de la SNCF, le retour de toutes les activités privatisées ou filialisées, le retour au monopole public d'État du transport ferroviaire.**

## COMPTE RENDU REUNION DP DU 10/09/09

### Sujets à l'initiative du DET

#### REORGANISATIONS

##### Gare et connexion :

Préparation horaire et sono : afin d'être équitable avec les nouveaux transporteurs une nouvelle entité doit être créée, regroupement de plusieurs postes qui ne seraient peut être plus rattachés à l'UO Circulation : 4 agents concernés.

##### Suite à la création de l' EIC :

Suppression de 3 postes au pôle appui du siège de l'EEV.

- 1 assistant COFO qualif. C
- 1 assistant sécurité qualif. F
- 1 pôle pilotage qualif. D

##### EUROSTAR :

Suppression au shop de 3 postes en roulement 2 x 8. (Suite à la baisse d'activité).

##### UO Vente Escale Nord (étude pour 2010)

- Travail de réorganisation sur les roulements de l'escale.
- Fermeture du BIR de SEVRAN BEAUDOTTE.
- Pertinence d'ouverture du Lundi au Samedi sur tous les BIR, il serait envisagé de fermer soit le Samedi soit le Lundi.

##### Vos délégués Force Ouvrière :

**CHAMBERLIN Patricia**  
(UO VEN)

**PEIX Frédéric**  
(UO VENTES)

**COMBALIE Véronique**  
(UO VEN)

**LENGAGNE Alexandre**  
(UO ESCALE)

**RICHEFAL Armand**  
(UO VEN)

**HERMINE Fred**  
(UO VENTE réserve)

**LHERMITTE Laurent**  
(UO EUROSTAR)

**LE BELLEC EMMANUEL**  
(UO ESCALE)

185 rue du Fb St Denis CRT

Paris Nord

Tél : 21 51 60 ou 01 55 31 51 60

Fax : 21 54 91 ou 01 42 05 94

34

E-mail : urfopn@wanadoo.fr

## QUESTIONS DP

La délégation FO souhaite faire un point sur le projet de création de l'établissement circulation PARIS-PICARDIE (EIC)

Il sera placé au 95 rue de Maubeuge, cela concerne environ 1000 agents. Transfert prévu au 01 Janvier 2010.

**Commentaire FO :** Dans l'avenir l'EEV ne devrait compter plus que 500 agents environs (UO VEN , UO Vente, UO Escale) la séparation des activités devient réalité, les Cheminots survivront t'ils ?

La délégation FO souhaite savoir le nombre d'agent qui se son inscrits pour le prochain examen de qualif. E

Total 51 : 33 TC, 8 TAD, 8 TGM, 2 TTMV.

La délégation FO souhaite faire le point sur le projet EUROSTAR.

Nombre d'agents concernés 132, à ce jour 31 personnes se sont manifestées dont 11 personnes non intéressés.

Concernant les notations 2010 et 2011, elles seront traitées par l'EEV sur proposition de la future entité EUROSTAR, ils seront pris hors comptes dans le listing afin de ne pas péjorer les agents.

Le DET nous informe que le RH0077 ne peut s'appliquer mais l'intégralité des modalités devrait s'appliquer.

Un système d'EVS simplifié doit être mis en place.

**Commentaire FO :** Pour la direction tout va bien dans le meilleur des mondes mais pour avoir des réponses concrètes aux questions posées là c'est une autre histoire. Tout est dans l'interprétation alors que la direction de l'établissement n'étant pas mandatée par la nouvelle entité Eurostar ne peut avec certitude répondre à toutes nos questions (déroulement de carrière, les possibilités de passerelle entre la nouvelle entité et la SNCF pour les changements de qualifications... etc)

FORCE OUVRIERE bien qu'étant opposée à la création de cette nouvelle entité exige une transparence totale sur les adaptations juridiques et les éventuels avenants du contrat de travail. C'est dans cet esprit que FO a sollicité une audience avec les dirigeants de la nouvelle entité EUROSTAR, sachant que les agents Eurostar doivent se prononcer avant le 02 octobre 2009.

La délégation FO souhaite savoir si les objectifs GIPEC seront revus à la baisse compte tenu de la crise ? Et souhaite connaître les résultats du dernier quadrimestre.

La direction nous informe que les chiffres pour juillet et août doivent être revus à la baisse compte tenu des résultats du 1er semestre.

Concernant les chiffres du dernier quadrimestre ils ne devraient être communiqués qu'à la mi-septembre.

**Commentaire FO :** De plus en plus de contraintes pour obtenir cette prime, de moins en moins de gains pour les agents.

La délégation FO demande d'avoir le nombre de non tenus et malade sur l'UO ESCALE ? Et plus particulièrement sur l'Escale technique. Quelle expérience en tire la Direction? Que compte faire la direction pour 2010 ?

La direction nous informe qu'un agent a été mis hors sécurité fin juin, et un agent en arrêt maladie ce qui expliquerait ces non tenus.

La direction botte en touche pour justifier ces non tenus en déclarant ne pas avoir de solution concernant les postes de sécurité.

**Commentaire FO :** La direction pour se donner bonne conscience dit avoir accordé un maximum de congés et n'avoir pas pu couvrir tous les postes du fait de manque de ressources. FO refuse ce chantage et exige que la direction mette les moyens en place pour couvrir tous les postes.

La délégation FO souhaite en savoir plus sur le projet de la création d'EAR (Équipe d'Assistance Rapide) et les incidences sur les agents de l'UO ESCALE.

La direction assez embarrassée nous annonce la création de cette nouvelle structure tout en restant assez floue sur la mise en place et le recrutement du personnel, l'objectif est de disposer d'une équipe dédiée à la gestion des situations perturbées dans les grandes gares parisiennes avec un nombre significatif d'agents mobilisables de suite 365 jours par an 24 h / 24 et qu'elle serait composée d'une centaine d'agents (encadrement compris). 50% Suge et 50 % Escale.

**Commentaire FO :** Même effet d'annonce que le dossier Eurostar, la direction semble assez évasive sur cette nouvelle structure alors que l'annonce a été faite pendant les congés protocolaires.

Pas d'infos au niveau des agents de l'UO Escale alors que le recrutement doit se faire sur la base du volontariat. Espérant qu'il ne soit pas trop tard FO demande qu'une information soit faite à tous les agents de l'UO Escale alors que le dossier semble bien avancé au niveau de la Suge.

La délégation souhaite savoir pourquoi les agents horairistes n'ont pas eu la prime de saisie ?

La direction se base sur un temps de saisie de 4h minimum et d'après la direction les horairistes n'auraient pas ce quota.

**Commentaire FO :** Nous leur avons demandé la formule permettant ce calcul et la question est restée sans réponse. La direction doit vérifier et nous donner une réponse à la prochaine DP.